GUIDE RAPIDE

Prendre la parole

Une délégation, ce sont quelques minutes pour parler directement à ceux qui votent. Tout le monde peut le faire.

À qui s'adresser

- **Conseil municipal / comités :** le greffe de la ville
- **Conseil régional :** le greffe régional
- **Commission de police :** le bureau de la commission
- **Conseil scolaire :** bureau de la gouvernance
- Sur leur site, cherchez « délégation » ou « request to speak » — ou écrivez simplement au greffe.

Quand

- L'ordre du jour n'est souvent publié qu'**environ une semaine avant**. On peut généralement s'inscrire plus tôt : indiquez le sujet et la date.
- Délai habituel : midi la veille (ville) à 5 jours ouvrables ou plus (police et conseils scolaires). Vérifiez le vôtre.

Étape par étape

1. **Trouvez la réunion** et le point à l'ordre du jour.
2. **Inscrivez-vous** avant la date limite : nom, coordonnées, réunion, point ou sujet, sur place ou en ligne.
3. **Rédigez votre texte** — environ 5 minutes (500 à 600 mots). Envoyez-en une copie au greffe.
4. **Participez** en personne (idéal) ou en ligne (utile si le transport ou l'horaire est difficile — Peel et d'autres le permettent).
5. **Parlez**, puis répondez aux questions.
6. **Faites un suivi** : suivez le vote — les réunions sont diffusées en direct et enregistrées.

Un plan simple

> Madame/Monsieur le Président, membres, je m'appelle ___ et j'habite ___.
> Je suis ici au sujet du point ___.
> 1. Ce qui se passe (un ou deux faits).
> 2. Pourquoi c'est important ici (un exemple concret).
> 3. Ma demande : s'il vous plaît, ___.
> Merci — mes commentaires sont aussi par écrit.

Conseils

- Une demande claire. Restez courtois et factuel.
- Venez à plusieurs : plusieurs délégations sur le même point, ça compte.

Plus de détails, modèles et votre ville

Scannez le code ou visitez :

oneglobalvoice.org/civic.php?topic=speak&lang=fr